

ARRETE DU MAIRE

N° 433 /24 du 13 SEP 2024

Accordant la gratuité à HANDIJOB pour la mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'article L 122-20 du code des Communes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;
Vu la délibération n°130/2/XII du 14 décembre 2023, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2024 ;
Vu l'arrêté n°338/20 du 07 juillet 2020, portant délégation de signature au huitième adjoint au Maire, Madame Valérie BOLO ;
Vu la demande enregistrée sous le n°6336 le 15/07/24 ;
Vu la convention de mise à disposition gratuite n°164/24 ;
Considérant la nécessité de fixer le tarif de location, même gratuit, de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore ;

ARRETE

Article 1 : La mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore, applicable à HANDIJOB prévue de 9h à 11h, est consentie à titre gratuit, les :

- 9, 11, 23 et 25 septembre 2024 ;
- 21 et 23 octobre 2024 ;
- 4, 6, 18 et 20 novembre 2024.

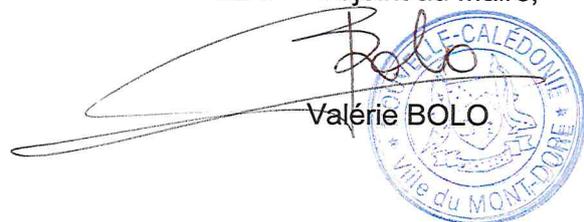
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire de la Ville du Mont-Dore et HANDIJOB sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 13 SEP 2024

Pour le Maire et par délégation
Le 8^{ème} adjoint au Maire,

Valérie BOLO



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud	1
Intéressé(e)	1
DSAP	1
SG (SAG) registre et publication	1